

## CAP du 2 avril 2014

### Points importants

- Unifed pour acter la représentativité de Sud devrait produire le 17 avril trois avenants aux accords 2011-05 relatif à l'Opca, 2010-01 relatif à la CPNE-FP, 2005-01 relatif à l'observatoire. Pour faire suite à l'avenant concernant l'accord sur l'Opca qui devrait être donc signé prochainement, le CAP a décidé d'une date théorique d'assemblée générale (3 juin 2014) pour modifier les statuts d'Unifaf.
- Un groupe de travail paritaire va accompagner **l'expérimentation d'une offre de services par Unifaf aux structures de 250 salariés et plus**. L'expérimentation commence immédiatement pour permettre la réalisation de l'objectif de 420 millions de collecte à fin 2015. Unifaf vient de dépasser les 400 millions de collecte.
- **L'EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) pour les métiers de l'Autonomie, signé le 27 mars entre l'Etat et les branches professionnelles concernées dont Unifed** appelle un déploiement d'actions spécifiques au niveau d'Unifaf qui sera présenté au prochain conseil d'administration.

Pour rappel : L'Etat s'engage à hauteur de 1,8 millions de subventions qui seront partagés sur les 4 branches concernées (branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif, la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial, la branche de l'aide, de l'accompagnement des soins et des services à domicile, la branche des entreprises privées de service à la personne, la branche des salariés du particulier employeur).

Ces 1,8 millions représentent 30% du financement total des actions à engager en faveur de la formation et de l'emploi dans le champ de l'autonomie, sachant que les 70% restants sont à financer par les 4 Opca concernés (règle classique de financement d'un EDEC).

L'EDEC est constitué de deux volets : le soutien à la fonction RH et au management et le soutien à la professionnalisation, à la qualification et à la prévention des risques professionnels. Cet EDEC a une approche métiers et se propose notamment d'améliorer l'image et l'attractivité de certains métiers dans le cadre d'un travail multi-branches.

- **Unifaf poursuit son projet de transformation.**

Voici le projet [d'organigramme de l'organisation renouvelée du siège](#) qui vise, par la mise en place d'une animation interrégionale, à renforcer l'homogénéité et la réactivité du réseau.

Dans l'objectif de développer le niveau d'expertise des collaborateurs notamment au regard des missions confiées aux Opca par la loi du 5 mars 2014, l'Opca organise la

fin de la polyvalence obligatoire (entre la promotion/partenariat et la qualité/gestion principalement).

Les instances de pilotage sont reconfigurées comme instances de décision renforcées : avec le comité exécutif (COMEX) qui pilote le siège, le comité de direction (CODIR) qui pilote l'opérationnel, le comité des projets qui pilote les projets.

Un effectif global constant est prévu entre 2014 et 2017, avec une répartition modifiée siège/régions : le siège en 2017 ne représentera plus que 22,4% des effectifs contre 28% aujourd'hui.

Un accompagnement du personnel est prévu tout au long du repositionnement avec un plan de professionnalisation pour faciliter la prise de poste et l'employabilité actuelle et future de chacun.

- **Une synthèse de l'activité des services régionaux en 2013 est présentée par Unifaf.** Les indicateurs d'activité, comme ceux de performance, sont à la hausse par rapport à 2012. Ainsi, en 2013, les tendances positives déjà observées sont confirmées, voire en nette progression, non seulement en gestion (amélioration importante des délais et de la dématérialisation), mais aussi dans l'information-conseil aux adhérents et aux salariés (nombre de réunions, de participants ou d'entretiens), le tout dans un contexte de resserrement des moyens (légère décroissance des ETP et baisse du nombre de jours de formation interne).
- **Les avenants n° 3 et 4 à l'accord cadre 2013-2015 du 19 avril 2013 entre la CNSA et Unifaf** sont à la signature. Ils renouvellent les engagements financiers de la CNSA sur les emplois d'avenir d'une part et d'autre part sur le champ de la formation qualifiante d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés et d'infirmiers, sur le dispositif de professionnalisation (assistant de soins en gérontologie) et les actions collectives de professionnalisation : adolescents en difficulté, accompagnement des troubles autistiques et aussi personnes handicapées vieillissantes, hospitalisation à domicile, handicap rare.
- **L'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de l'appui conseil contrat de génération entre la DGEFP et Unifaf** autorise ce dernier à disposer des financements jusqu'au 31 décembre 2014 au lieu d'initialement jusqu'au 31 mars 2014. Il est urgent que les établissements intéressés se fassent connaître. Les fonds non utilisés seront restitués.
- En 2014, on attend **une forte croissance des demandes de financement emplois d'avenir**, car la plupart des jeunes embauchés n'ont pas encore été formés. Plusieurs services régionaux Unifaf ont indiqué que leurs enveloppes étaient déjà consommées mi-mars. Unifaf a adressé une demande de fonds complémentaire pour 2014 au FPSPP à hauteur de 17

millions. Un courrier paritaire va être préparé pour alerter le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social sur l'insuffisance prévisible des fonds FPSPP destinés aux emplois d'avenir.

- **Un projet Unifaf/ministère de l'éducation nationale/ ministère des affaires sociales/CNFPT est en cours visant la formation des professionnels œuvrant en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap.** Compte tenu du caractère prioritaire du développement de la scolarisation des enfants en situation de handicap en France, la mise en œuvre des premières sessions de formation devraient avoir lieu en octobre 2014. Le CAP se déclare partant pour ce partenariat.
  
- **Les actions nationales en cours de conception ou de déploiement sont :**
  - L'accompagnement des troubles autistiques : évolution et perspectives au regard des nouvelles recommandations de bonnes pratiques
  - Les compétences-clés
  - Les adolescents en difficulté : quel accompagnement sur les territoires ?
  - Mettre en œuvre le développement professionnel continu au sein d'un établissement de la branche
  - Devenir organisme de développement professionnel continu : enjeux, modalités et impacts
  - Mise en œuvre de l'hospitalisation à domicile en établissement social et médico-social
  - Le vieillissement des personnes handicapées : impacts sur l'accompagnement
  
- **Les actions nationales à venir sont :**
  - Annonce d'une maladie ou d'un handicap
  - Accompagnement des personnes en fin de vie
  - Education thérapeutique
  - Professionnaliser les travailleurs en travail social (à préciser)
  - Action à reprendre : le soutien aux professionnels intervenant dans le cadre du programme *Logement d'abord*